AVIS

Rapport du Conseil régional

Compte administratif – Rapport de présentation – Exercice 2020

Le CESER remarque et souligne la volonté de maîtrise du budget réalisée par le Conseil régional en 2020 au regard du contexte de crise sanitaire dont les conséquences ont profondément impacté l'économie et l'ensemble des comptes publics. Cependant, une vigilance nous semble nécessaire dans la distinction de baisses de ressources liées à la conjoncture exceptionnelle et de celles qui peuvent être d'ordre structurelles et qui retiennent notre attention.

Le remplacement d'une part de la CVAE[1] par une fraction de TVA à l'initiative de l'État, a pour conséquence une moindre sensibilité du budget de la Région à l'activité économique. Cette moindre dépendance à l'activité économique peut être vue comme une perte potentielle de ressources et de liberté d'action pour la Région dans la mesure où elle possède la compétence économique.

Compte tenu d'un niveau d'épargne affaibli et de la volonté de la Région de maintenir les investissements à un niveau élevé, celle-ci a eu recours de manière importante à l'emprunt, très majoritairement à taux fixes, auprès des banques.
Le CESER continue de s'interroger sur la suffisance des ressources de la Région pour mener à bien des politiques d'envergure.

Le bon niveau de réalisation des dépenses est à noter, ce qui traduit une sincérité dans l'élaboration des prévisions budgétaires. Cet effort mérite d'être poursuivi et accru afin de permettre une appréciation et une analyse claire de l'exécution budgétaire. Ainsi pour cette année 2020 le compte administratif doit permettre d'identifier et expliciter précisément l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution des différents programmes régionaux et plus généralement être mis en perspective avec l'ensemble des programmations et contractualisations pluriannuelles.

L'augmentation du niveau d'investissement par rapport à 2019 est notée avec satisfaction.

Quoiqu'en progression sensible, la réalisation des dépenses d'investissement en matière de foncier, d'habitat et de la politique de la ville reste moyenne. Alors que la Région affiche, tant dans le SRADDET[2] que dans Néo Terra une forte ambition en matière de sobriété foncière, ce taux de réalisation, combiné à un recul des dépenses inscrites, peut interroger. Le CESER souhaite avoir connaissance des difficultés rencontrées par les territoires et susceptibles d'expliquer la mobilisation encore modeste des crédits régionaux dans ce domaine.

Tout en soulignant la réactivité du Conseil régional, le CESER a aussi constaté une possible inadéquation de certains dispositifs à la réalité des besoins et contraintes rencontrés par certains acteurs, par exemple ceux relevant des champs associatif et culturel, au regard de la faible mobilisation des dispositifs par ces acteurs.

Le CESER réitère la demande et confirme ainsi sa volonté d'avoir un bilan financier accompagné d'analyses quantitatives et qualitatives, avec leur évaluation, permettant une appréciation des différents dispositifs ou schémas (plans pluriannuels, PIC/PACTE, Néo Terra, SRADDET…).

Enfin le Conseil régional est encouragé à rendre lisible d'un point de vue budgétaire ses priorités d'actions notamment en matière de transition écologique et à continuer à soumettre ses dispositifs d'interventions à l'éco-socio-conditionnalité.

---

[1] CVAE : Cotisation Valeur Ajoutée sur les Entreprises
[2] SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Introduction

Une performance budgétaire dans un contexte profondément dégradé par la crise sanitaire

- Le CESER tient à souligner la maîtrise budgétaire réalisée par le Conseil régional en 2020, dans un contexte de crise sanitaire dont les conséquences ont profondément impactées l'économie et l'ensemble des comptes publics.

  Malgré la dégradation inévitable des principaux indicateurs financiers, la collectivité a su répondre avec réactivité et une relative efficacité à une situation de crise inédite.

	2019	2020, impacts de la crise retraités	CA2020
épargne brute	478,1 M€	466,1 M€	331 M€
emprunts nouveaux	150 M€	246,8 M€	456 M€
encours de la dette	2,1 Mds€	2,22 Mds€	2,42 Mds€
capacité de désendettement	4,4 années	4,75 années	7,3 années

- Alors qu'il était en baisse en 2019, la collectivité affiche un résultat de clôture de l'exercice 2020 en hausse par rapport au précédent exercice. Ce dernier fait apparaître un **solde excédentaire 147 M€** (+ 11,8 M€ de résultat de clôture cumulé aux 135,2 M€ de résultat antérieur).

  De même, alors que le Conseil régional avait fait le choix en 2019 de mobiliser légèrement le fonds de roulement à hauteur de 13 M€ pour limiter le recours à l'emprunt, ce compte administratif 2020 fait apparaitre une hausse de 12 M€ du fonds de roulement.

1. Des ressources régionales en baisse, directement liées à la réforme du financement de l'apprentissage et à la crise sanitaire

En 2020, le montant des réalisations de recettes, hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP et reprise des résultats antérieurs, **s'élève à 2,45 Mds€** : 2,24 Mds€ au titre de la section de fonctionnement et 202,5 M€ au titre de l'investissement.

La baisse la plus importante porte sur la ligne « Autres impôts et taxes ». Cette baisse est due pour 68 % à la réforme du financement de l'apprentissage et pour 32 % à la crise sanitaire. D'une part, le financement des interventions résiduelles de la Région en matière d'apprentissage n'est plus assuré par la ressource régionale de l'apprentissage mais par deux dotations, complétées par un mécanisme de « neutralisation » de la réforme, sous forme de TICPE et de prélèvement sur les recettes de l'État. D'autre part, les deux confinements successifs intervenus en 2020 ont pesé sur les recettes liées à un acte de consommation, et notamment sur la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) et les certificats d'immatriculation de véhicules (Cartes grises).

Ressources régionales (hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP, reprise des résultats antérieurs)

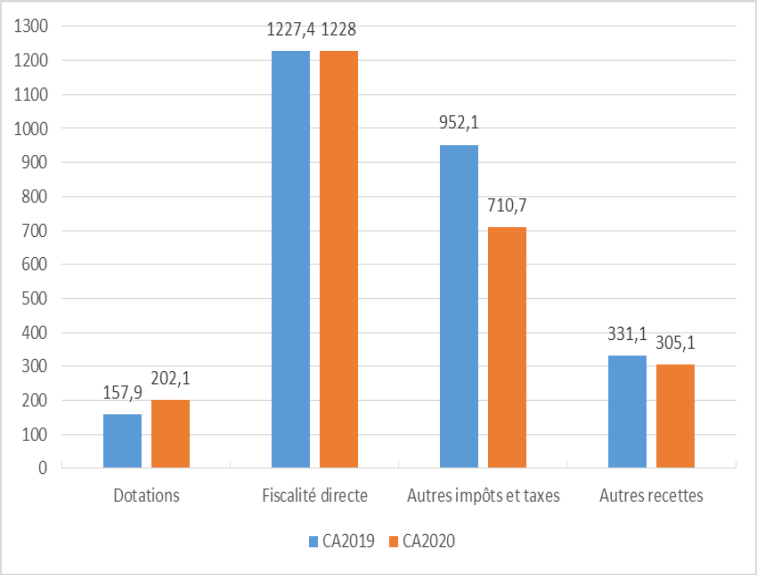

Le CESER est vigilant quant à la distinction des baisses de ressources qui sont conjoncturelles et celles qui sont d'ordre structurel.

Ces recettes comprennent des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 9 % par rapport à 2019 (- 234,6 M€), le poste « Autres impôts et taxes » étant le plus impacté (- 25 %).

Détails des recettes « Autres impôts et taxes »

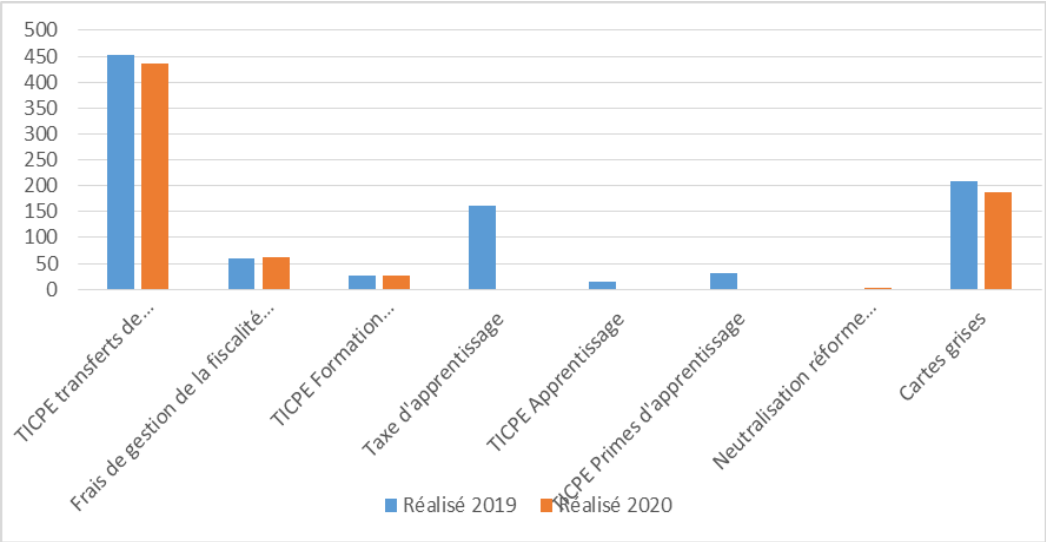

Cette baisse, expliquée essentiellement par la réforme du mode de financement de l'apprentissage, est en partie compensée par deux dotations de l'État et un mécanisme de neutralisation de la réforme, sous forme de TICPE et de prélèvement sur les recettes de l'État. Les dotations de l'État affichent une hausse de 11 %.

en M€	2019	2020	évolution
Taxe d'apprentissage	160,5		-160,5
TICPE Apprentissage	15,3		-15,3
TICPE Primes d'apprentissage	30,1		-30,1
Dotation d'investissement Apprentissage		31,8	31,8
Dotation de fonctionnement Apprentissage		14,1	14,1
Neutralisation réforme apprentissage - TICPE		0,7	0,7
Neutralisation réforme apprentissage - PSR de l'État		5,5	5,5
Total Financement de l'Apprentissage	**205,8**	**52,0**	**-153,8**

La substitution d'une part de TVA à la CVAE entraine certes plus de stabilité en temps de crise mais fait perdre potentiellement à la Région des recettes dynamiques, corrélées à l'action économique du territoire – compétence de la collectivité. Le CESER s'interroge sur la pertinence de cette réforme sur le long terme. Comme il l'avait évoqué à l'occasion de l'examen du Budget primitif 2021, le CESER note un défaut manifeste d'autonomie financière ou fiscale des Régions vis-à-vis de l'État. Il s'interroge de nouveau sur la nécessité de revoir le système de financement des Régions de sorte à ce qu'elles bénéficient d'une plus grande capacité d'action.

Les recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement (hors emprunt) sont en hausse de 6 % (+ 12 M€) par rapport à 2019. Cette croissance résulte de l'intégration de la nouvelle dotation apprentissage, comptabilisée au sein de cette section. A périmètre constant, en neutralisant cette dotation de 31,8 M€, les recettes de la section d'investissement seraient en baisse de 10 %.

- Le besoin de financement, en augmentation de plus de 171 % par rapport à 2019, s'élève à 444,2 M€. Ce besoin a été intégralement couvert par l'emprunt (456 M€) et a permis de dégager un fonds de roulement supplémentaire de 11,8 M€.

- Le CESER note que la hausse des recettes d'investissement est majoritairement due aux emprunts nouveaux, les recettes propres d'investissement (recettes totales hors emprunts) n'augmentent que de 6,3 % par rapport à 2019.

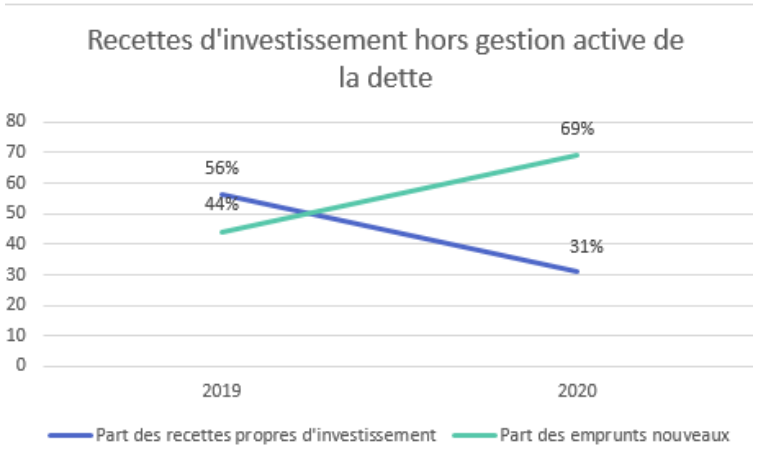

en M€	2019	2020	écart	%
Recettes d'investissement hors gestion active de la dette (c/16449)	340,5	658,5	318,0	93,4%
dont recettes propres d'investissement	190,5	202,5	12,0	6,3%
dont emprunts nouveaux	150,0	456,0	306,0	204,0%

2. Une situation budgétaire et financière fortement impactée par la crise sanitaire et économique

➢ ***La dette***

L'encours de la dette de la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 2,4 Mds€ pour 2,9 Mds€ de dépenses totales.
La Région a souhaité amplifier le recours à l'emprunt : 456 M€ en 2020 (contre 150 M€ en 2019) pour un montant de remboursement contractuel de la dette de 135,8 M€. Cela répond à l'objectif de l'exécutif d'accompagner plus amplement le territoire dans la situation de crise connue en 2020 en faisant progresser les investissements, notamment par une politique plus ambitieuse de soutien aux entreprises.
Il conviendra d'apprécier et évaluer dans quelle mesure les choix d'investissements auront contribué à préparer l'avenir : un aménagement plus équilibré du territoire, la réduction des inégalités, la reconquête et la transformation industrielle, la transition écologique.
Le stock de dette a connu une évolution inédite depuis le début de la mandature de + 320,2 M€. À noter qu'à l'occasion du Budget Supplémentaire 2020, la **prévision d'emprunt s'élevait à 627 M€**.

Compte tenu d'un niveau d'épargne affaibli et de la volonté de la Région de maintenir les investissements à un niveau élevé, celle-ci a eu recours de manière importante à l'emprunt, très majoritairement à taux fixes, auprès des banques.
Le CESER continue de s'interroger sur la suffisance des ressources de la Région pour mener à bien des politiques d'envergure.

➢ ***La capacité de désendettement***

La capacité de désendettement passe de 4,4 à 7,3 années. Cette capacité de désendettement reste toutefois inférieure au « plafond national de référence » fixé à 9 années pour les Régions et n'est que légèrement supérieure à l'objectif maximal fixé par la stratégie du Conseil régional (7 années).

Le CESER s'interroge sur ce ratio, révélateur d'une gestion maitrisée, et notamment sur son évolution future avec l'incidence potentielle sur les finances de la Région à plus long terme.

➢ ***La trésorerie***
La Région disposait au cours de l'année 2020 en trésorerie d'un total disponible de 250 M€. L'utilisation moyenne des lignes de trésorerie a été de 55,2 M€ en 2020 (contre 8,1 M€ en 2019).

➢ ***L'épargne***
L'épargne brute connait une nette dégradation (- 30,8 %). Le taux d'épargne brute est passé de 19,3 % en 2019 à 14,7 % en 2020. En neutralisant les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la compétence apprentissage, la dégradation de l'épargne brute est moins importante (- 24,6 % contre - 30,8 %).
L'épargne nette (195,1 M€), destinée à l'autofinancement des investissements, s'est également fortement dégradée (- 44 %).

3. Dépenses – Une nette augmentation des taux de réalisation en investissement

En 2020, le montant des réalisations de dépenses totales s'élève à 2,9 Mds€ : 1,9 Md€ au titre de la section de fonctionnement et 977,6 M€ au titre de l'investissement.

En 2019, le total des dépenses s'élevait à 2,83 Mds€ dont 2 Mds€ au titre du fonctionnement et 832 M€ au titre de l'investissement.

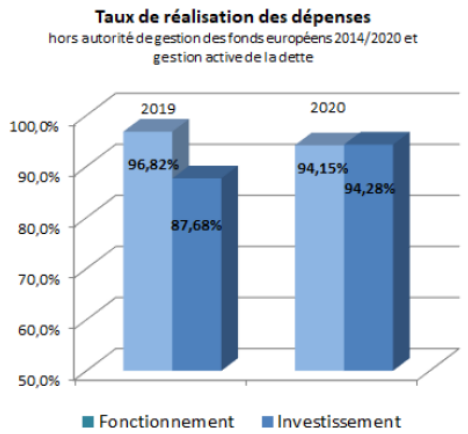

Le taux de réalisation sur la section de fonctionnement est en baisse de 2,67 points pour atteindre 94,15 %. Celui de la section d'investissement progresse de 6,6 points pour atteindre 94,28 %.

Le CESER est sensible au bon niveau de réalisation des dépenses, traduction d'une sincérité dans l'élaboration des prévisions budgétaires. Au-delà de ce constat général, cet indicateur ne peut toutefois être apprécié sans une connaissance plus fine des facteurs susceptibles d'expliquer la consommation plus ou moins importante des différents crédits. Le CESER note que le rapport de présentation du compte administratif s'efforce de replacer les réalisations budgétaires dans leur contexte, avec notamment l'impact de la crise sanitaire. Cet effort doit être poursuivi et renforcé afin d'enrichir le rapport de présentation des éléments plus qualitatifs sans lesquels les choix et l'exécution budgétaires ne peuvent être qu'imparfaitement appréciés. Ainsi, le compte administratif gagnerait à :

- être mis plus globalement en perspective avec l'ensemble des programmations et contractualisations pluriannuelles. Il serait par exemple intéressant de mesurer l'impact des retards et reports du Contrat de Plan État-Région en matière d'infrastructures de transport sur les dépenses réalisées et le taux de réalisation ;
- identifier et expliciter plus précisément l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution des différents programmes régionaux. Dans quelle mesure, par exemple, les réalisations du volet 3.3 « *Economie territoriale et politique de retournement* » ont-elles été affectées par la crise ? Il conviendrait en effet de distinguer les territoires qui étaient déjà en difficulté avant la crise, des territoires qui ont été plus particulièrement été affectés par la crise, qui doivent être traités différemment.

Les dépenses de fonctionnement

La diminution du taux de réalisation en fonctionnement est liée :

- aux moindres frais de missions et de déplacements des agents de la collectivité en raison des périodes de confinement et du recours massif au télétravail pendant près de 9 mois.
- au retard du démarrage des mesures d'Habilitation de service public (HSP) et à la sous-réalisation des entrées liées à la crise sanitaire, en ce qui concerne la formation professionnelle et l'apprentissage, et en particulier le SPRF « Socle de compétences » et premier niveau de qualification. Les seconds acomptes seront décalés sur l'exercice 2021.

En 2020, les dépenses de fonctionnement, en données brutes (sans retraitement du périmètre de compétences ; impact réforme apprentissage) ont été de près de 1,9 Md€, en baisse de 4,4 % par rapport à 2019 (- 87,4 M€). Cette baisse s'explique pour l'essentiel par une réduction des dépenses d'intervention qui concernent la formation professionnelle, l'éducation, la mobilité durable (convention TER), la vie quotidienne (transports scolaires).

Cette baisse est à rapprocher de la diminution encore plus forte des recettes pour un montant de 234,6 M€, ce qui a eu pour effet de réduire l'épargne brute de 147 M€ ; 331 M€ en 2020 contre 478 M€ en 2019.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées sont en hausse de 17 % par rapport à l'année 2019 (+ 145,5 M€). Cette hausse résulte des politiques d'interventions (essentiellement Action économique, Transports, et Environnement).

Les dépenses totales d'investissement sont de 977,6 M€ dont 796,5 M€ de politiques d'interventions représentent 81,5 % des dépenses totales d'investissement. Les principaux domaines d'interventions sont :

- l'action économique : 331 M€ (41,6 %) ;
- l'enseignement : 199,9 M€ (25,1 %) ;
- les transports : 94,7 M€ (11,9 %) ;
- l'aménagement du territoire : 85,6 M€ (10,7 %).

Le CESER réitère la demande formulée depuis trois exercices budgétaires et confirme sa volonté d'avoir un bilan financier accompagné d'analyses quantitatives et qualitatives, avec leur évaluation, permettant une appréciation des différents dispositifs et schémas (plans pluriannuels, PIC/PACTE, Néo Terra, SRADDET, SRDEII[3]…).

PILIER 1. Développement Économique – Emploi

Le taux de réalisation est de 99,65 % en 2020, pour 97,67 %, en 2019.

L'augmentation du niveau d'investissement par rapport à 2019 est notée avec satisfaction, surtout dans le contexte actuel où les investissements publics permettent de soutenir l'économie.

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019			2020		
Axe	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations
1.1 - Economie numérique	5 828 347,88	5 801 187,66	99,53%	6 689 339,97	6 689 339,97	100,00%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	5 201 348,58	4 693 186,87	90,23%	7 457 032,24	7 457 032,24	100,00%
1.3 - Performance industrielle	44 303 171,08	44 058 608,76	99,45%	69 604 651,41	69 604 637,41	100,00%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	47 392 546,30	47 116 822,78	99,42%	42 870 552,35	42 862 712,08	99,98%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	25 911 800,52	25 902 434,72	99,96%	96 424 477,56	96 424 477,56	100,00%
1.6 - Tourisme	16 216 544,93	15 072 674,03	92,95%	19 245 422,48	19 208 255,58	99,81%
1.7 - Agriculture	44 295 997,11	44 272 297,11	99,95%	55 323 013,50	55 323 013,50	100,00%
1.8 - Economie culturelle	9 258 922,96	9 135 589,17	98,67%	10 568 779,36	10 553 590,48	99,86%
1.9 - Economie sociale et solidaire	3 879 000,00	3 866 734,77	99,68%	5 319 335,37	5 319 335,37	100,00%
1.10 - Formation professionnelle continue	5 175 496,46	2 804 405,45	54,19%	1 859 195,10	913 155,31	49,12%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	100 000,00	0,00	0,00%	100 000,00	0,00	0,00%
Pilier 1. Développement économique - Emploi	207 563 175,82	202 723 941,32	97,67%	315 461 799,34	314 355 549,50	99,65%

Le CESER estime que le Conseil Régional doit apporter un soutien à l'emploi et à la formation professionnelle à partir d'un meilleur maillage entre les besoins et les compétences sur l'ensemble des activités présentes en Nouvelle Aquitaine.

PILIER 2. Jeunesse

Le taux de réalisation est de 82,26 % en 2020 pour 80,31 % en 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019			2020		
Axe	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	389 187,59	189 697,14	48,74%	390 000,00	308 650,00	79,14%
2.2 - Apprentissage	21 673 315,95	18 021 091,92	83,15%	20 559 026,00	12 719 752,12	61,87%
2.3 - Education	60 777 751,00	59 114 650,48	97,26%	61 454 867,68	52 741 029,31	85,82%
2.4 - Lycées (bâtiments)	181 806 300,00	134 636 034,16	74,05%	157 403 570,92	130 226 593,92	82,73%
2.5 - Enseignement Supérieur	14 720 000,00	11 862 486,36	80,59%	10 395 000,00	9 776 246,30	94,05%
2.6 - Accompagnement des jeunes				49 136,00	24 568,00	50,00%
2.7 - Vie quotidienne	4 235 050,60	3 929 325,13	92,78%	4 224 121,34	3 534 643,28	83,68%
Pilier 2. Jeunesse	283 601 605,14	227 753 285,19	80,31%	254 475 721,94	209 331 482,93	82,26%

Evolutions structurelles à éclaircir : baisse récurrente

La crise sanitaire a eu, par plusieurs mécanismes, un impact sur les taux de réalisation.
Certains de ces taux, en baisse les années précédentes, continuent d'être systématiquement d'une année sur l'autre en dessous de la moyenne des taux de réalisation « formation professionnelle continue (investissement et fonctionnement) », « les lycées, l'emploi, l'évolution professionnelle (fonctionnement) » comparativement à « l'enseignement supérieur ».

[3] SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Nécessité d'une réflexion sur les axes stratégiques et politiques

Le CESER note un pilotage de coordination de compétences éparpillées jusqu'à présent. Il estime nécessaire la mise en place d'une structure « Jeunesse ».
Les contrats de filières qualifiés prioritaires sont à préciser ainsi que les critères les définissant.

Le choix de prioriser ces secteurs doit répondre aussi aux besoins des personnes.
Cette priorisation doit s'inscrire dans une stratégie globale face à la crise.

PILIER 3. Aménagement du territoire

Le taux de réalisation est de 97,46 % en 2020, pour 83,56 % en 2019.
Le CESER relève l'augmentation notable des dépenses et des taux de réalisation dans plusieurs domaines tels que la culture, le sport, la vie associative et la santé et prend acte du bon niveau de réalisation des dépenses en 2020 dans les domaines de l'aménagement du territoire et des mobilités.

Quoiqu'en progression sensible, la réalisation des dépenses d'investissement en matière de foncier, d'habitat et de la politique de la ville reste moyenne. Alors que la Région affiche, tant dans le SRADDET que dans Néo Terra une forte ambition en matière de sobriété foncière, ce taux de réalisation, combiné à un recul des dépenses inscrites, peut interroger. Le CESER souhaiterait davantage d'informations sur les difficultés rencontrées par les territoires et susceptibles d'expliquer la mobilisation encore modeste des crédits régionaux dans ce domaine. Il sera attentif à l'évolution des crédits et à la manière dont les territoires et les acteurs se saisiront, dans les prochaines années, des dispositifs régionaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019			2020		
Axe	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations
3.2 - Politique contractuelle	15 474 135,98	12 081 260,51	78,07%	12 807 870,14	11 063 064,61	86,38%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	35 558 704,48	32 836 555,77	92,34%	31 171 370,38	30 520 919,04	97,91%
3.4 - Culture	13 905 242,04	11 771 252,70	84,65%	13 924 300,32	13 789 889,76	99,03%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	42 965 708,29	42 965 708,29	100,00%	58 955 375,43	58 955 375,43	100,00%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	7 009 577,42	4 050 604,46	57,79%	4 523 581,31	3 188 778,91	70,49%
3.7 - Santé	6 440 880,00	3 947 077,34	61,28%	6 520 951,00	6 291 451,68	96,48%
3.8 - Sport	11 055 070,00	5 504 172,57	49,79%	12 038 286,32	12 021 901,17	99,86%
3.9 - Infrastructures, transports	75 586 275,81	60 913 296,49	80,59%	87 167 924,53	85 959 831,00	98,61%
3.10 - Europe et International	1 645 320,00	1 031 704,80	62,71%	1 165 700,00	705 483,49	60,52%
3.11 - Vie associative et Egalité	553 237,00	538 768,52	97,38%	669 450,00	637 939,43	95,29%
Pilier 3. Aménagement du territoire	210 194 151,02	175 640 401,45	83,56%	228 944 809,43	223 134 634,52	97,46%

Une gestion de crise qui invite à sortir de l'urgence pour anticiper et répondre à la réalité des besoins

Le compte administratif 2020 apporte des éclairages sur la mobilisation exceptionnelle et l'adaptation des moyens d'intervention du Conseil régional à une crise qui relevait d'une gestion d'urgence. De ce point de vue, les mesures et plans de relance mis en œuvre ont essentiellement consisté à compenser les effets immédiats du choc économique provoqué par la crise sanitaire.
Dans ce registre, tout en soulignant la réactivité du Conseil régional, le CESER a aussi constaté l'inadéquation de certains dispositifs à la réalité des besoins et des contraintes rencontrées par certains acteurs, par exemple ceux relevant des champs associatif et culturel.
Les conséquences de la crise ne sont pas réductibles à la seule dimension économique. Elles ont été et sont encore durablement perceptibles sur le plans social, psychologique ainsi que du point de vue de l'engagement collectif (ex : bénévolat associatif, participation citoyenne). Divers secteurs essentiels qui se sont retrouvés au premier rang dans la gestion de crise restent dans une situation de profonde souffrance.

Le CESER encourage le Conseil régional à une redéfinition de ses priorités d'action afin notamment d'accélérer la transition écologique, sociale et démocratique en Nouvelle-Aquitaine et à revoir sur cette base ses modalités d'intervention en s'appuyant sur l'éco-socio-conditionnalité de ses aides.

PILIER 4. Transition Écologique et Énergétique

Le taux de réalisation est de 96,39% en 2020, pour 75,38 % en 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019			2020		
Axe	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations	Total Prévisions	Total Réalisations	% Réalisations
4.1 - Biodiversité et PNR	1 727 846,79	1 418 774,03	82,11%	5 368 444,71	5 366 435,94	99,96%
4.2 - Eau - Littoral	6 423 531,81	5 351 944,13	83,32%	7 077 718,20	6 686 796,69	94,48%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	1 492 122,82	1 379 474,42	92,45%	2 610 566,85	2 603 066,85	99,71%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	30 027 567,41	19 851 568,50	66,11%	28 114 607,34	26 726 709,54	95,06%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	15 961 675,33	13 932 929,23	87,29%	8 813 723,23	8 727 423,27	99,02%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	55 632 744,16	41 934 690,31	75,38%	51 985 060,33	50 110 432,29	96,39%

Le CESER estime qu'il est nécessaire :

- de mieux distinguer les dépenses qui relèvent de la crise liée à la pandémie de Covid 19 des autres dépenses ;
- d'avoir une meilleure visibilité sur les tendances de long terme d'évolution de l'exécution du budget, par pilier et plus finement ;
- d'œuvrer à une meilleure lisibilité des documents budgétaires (en particulier, de clarifier les différences entre le pilier 4 et la section *« Environnement »*).

Enfin, le CESER rappelle que la répartition des crédits liés à la mobilité et aux transports dans les piliers 3 *« Aménagement du territoire »* et 4 *« Transition énergétique et écologique »* nuit à la lisibilité des inscriptions et réalisations budgétaires dans ce domaine. Il souhaiterait que les critères de répartition dans l'un ou l'autre de ces volets soient explicités.

Conclusion

Un devoir d'anticipation et d'adaptation face aux incertitudes

Ce compte administratif 2020 offre un cadre au nouvel exécutif régional en vue de l'élaboration du premier budget de cette nouvelle mandature, fin 2021 pour le budget supplémentaire et pour la prédéfinition des orientations budgétaires 2022.
Il importe pour le CESER que les priorités à venir du nouvel exécutif régional associent certes la gestion de la crise mais d'ores et déjà des objectifs et orientations de long terme dans une urgence qui s'impose : celle d'anticiper et de « transformer demain ». Cette anticipation doit composer avec l'incertitude de la reprise économique, l'incidence de l'encours de la dette à long terme ainsi que les contraintes structurelles liées à des ressources en grande partie adossées à la consommation d'énergie carbonée (TICPE, cartes grises…).

Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Christelle ABATUT ; Rapporteure : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :
1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU ;
2 - « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN-BONNEAU ; Rapporteure : Rima CAMBRAY ;
3 - « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;
4 - « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteure : Valérie FRÉMONT ;
5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX.

Vote sur l'avis du CESER

« Compte administratif – Rapport de présentation – Exercice 2020 »

127 votants
121 pour
1 contre
5 abstentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine